

## RENTREE SCOLAIRE 2023-2024

### SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Chers parents,

Le mois de septembre marque chaque année le moment de la rentrée scolaire. Nouveaux camarades, nouvel enseignant, ou nouvelle école : pour les enfants et les parents c'est toujours un rendez-vous attendu et une étape importante.

La municipalité, chaque année, met tout en œuvre pour prendre soin des enfants sur le temps méridien. L'implication, le sérieux et l'adaptation des agents territoriaux permettent de répondre pleinement aux objectifs des élus de promouvoir un environnement serein et respectueux de chacun. Leurs actions quotidiennes au service de vos enfants (en classe, à la restauration scolaire, sur la surveillance de cours) sont essentielles et méritent le respect de tous et toutes. L'épanouissement et la réussite des enfants passent par une confiance et une coopération renouvelée entre l'ensemble des membres de l'équipe éducative.

La commune contribue au maintien de la qualité du service de restauration scolaire en veillant à l'entretien et au renouvellement des équipements en s'assurant, tous les jours, du bon fonctionnement des services communaux sur le temps méridien et sur l'entretien des équipements et des bâtiments.

Dans la cuisine centrale de Bournezeau, près de 45 500 repas sont cuisinés sur une année scolaire. Les enfants des écoles de la Courte Echelle et de Saint André déjeunent dans l'un des deux restaurants scolaires situés chacun à proximité des écoles.

Les repas sont confectionnés sur place, par le cuisinier du prestataire RESTAIVAL, essentiellement à base de produits frais et de saison. La part des produits locaux et issus de l'agriculture biologique sont en progression constante dans un souci de qualité des produits et de réponse à la réglementation de la loi EGalim.

Le bilan financier 2021-2022 du service de restauration scolaire laisse apparaître un déficit à hauteur de 60 000€ lié notamment à la hausse des prix et à la baisse de fréquentation du service. Le coût de revient d'un repas pour la commune est pour l'année 2021-2022 de 5.55€.

Dans un contexte inflationniste du prix des denrées alimentaires et de pression salariale, les prévisions financières du marché de restauration signé avec la société RESTAIVAL sont à la hausse. Le prix que la commune devra payer à la société RESTAIVAL pour la confection des repas augmentera de 6%.

Face à l'augmentation des prix du marché de confection des repas, la municipalité s'est engagée dans une réflexion sur le tarif du repas facturé aux familles.

La commission et le comité des affaires scolaires ont travaillé et échangé sur différentes propositions sur l'évolution du prix du repas.

Les objectifs de cette réflexion sont de prendre en compte le contexte inflationniste, la situation financière de la commune et l'impact financier sur les familles notamment les plus modestes.

Au regard de l'impact et des incidences aussi bien sur la commune que sur les familles, les élus et les membres de la commission et du comité décident la mise en place de la tarification sociale.

La tarification sociale est une tarification progressive permettant de prendre en compte les capacités financières des familles et aussi de réduire les risques d'impayés de cantine.

La tarification sociale des cantines consiste à établir des tarifs différents aux familles, basés sur le revenu et le nombre d'enfants du foyer : le Quotient Familial (QF).

Le Quotient Familial est un outil d'équité sociale qui permet de calculer la participation des familles à partir de leurs revenus, des prestations familiales perçues et de la composition du foyer.

Ce quotient est égal aux revenus du foyer (revenus imposables mensuels et prestations familiales, y compris APL) divisé par le nombre de parts du foyer (couple ou personne isolée = 2 parts ; +1/2 part par enfant à charge ; +1/2 part supplémentaire pour le 3ème enfant ou l'enfant mineur handicapé).

Après délibération en Conseil Municipal du 13 juin dernier, il est décidé d'appliquer la tarification sociale pour le service de restauration scolaire. Vous trouverez les tarifs en annexe de ce courrier.

Les inscriptions au service de restauration scolaire continuent de se faire avec le portail Carte+, directement accessible depuis le site internet de la commune ou lors d'un rendez-vous en mairie pour les familles ne disposant pas d'accès internet ou d'un équipement adapté. Vous pourrez procéder aux inscriptions du 19 juin 2023 au 17 juillet 2023.

Une nouveauté lors de l'inscription de vos enfants au service de restauration scolaire : vous devrez obligatoirement renseigner votre Quotient Familial et joindre l'attestation de votre QF, datée de moins d'un mois à la date de l'inscription, qui vous sera transmise par votre organisme de prestations familiales (CAF ou MSA).

A défaut de renseignement de votre QF, le tarif maximal vous sera facturé.

L'inscription est effective après la mise en ligne des documents nécessaires et après validation de l'inscription par les services de la mairie. Ensuite chacun pourra effectuer les inscriptions à la journée, à la semaine ou au mois. Les modifications éventuelles pourront être faites dans le respect des délais exposés dans le règlement intérieur du service de restauration scolaire dont vous devrez prendre connaissance lors de l'inscription.

Il est impératif pour les familles d'anticiper les besoins de leurs enfants, toute consommation d'un repas sans inscription dans les délais sera facturée au tarif majoré.

Il appartient aux familles d'inscrire leur(s) enfant(s) avant la prestation. En aucun cas, la commune ne pourra être rendu responsable d'un enfant qui n'est pas inscrit. Un enfant non inscrit reste sous la responsabilité de ses parents, il est susceptible de ne pas être pris en charge.

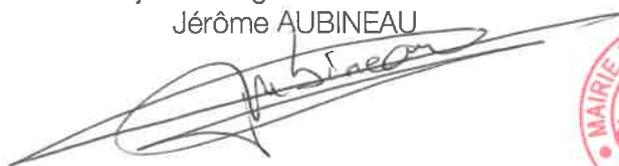
En annexe de ce courrier, vous trouverez un flyer vous présentant les nouveaux tarifs liés à la mise en place de la tarification sociale ainsi qu'un rappel des objectifs du marché de restauration passé avec RESTAUVAL.

Il me semblait important de vous tenir informés des choix que nous avons faits en y associant la commission et le comité des affaires scolaires.

Nous vous souhaitons à tous un bel été !

L'Adjoint délégué aux affaires scolaires

Jérôme AUBINEAU



Le Maire

Louissette BILLAudeau

